

#3

2021 – trimestre 3

DOMPIERRE-SUR-YON LE DOSSIER

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

P.2
Edito

P.4
Installation
du Conseil
de Transition
Écologique
Dompierrois

P.6
Dompierre-sur-Yon,
engagé pour une
alimentation
de qualité

P.7
Les tribunes

P.8
Faire une
place
aux vélos





ÉDITO

Chères Dompierroises, Chers Dompierrois,

Être en responsabilité, **c'est avoir le devoir de préparer l'avenir : le nôtre et surtout celui de nos enfants.** Alors que les projections et les rapports se suivent et se ressemblent en matière d'urgence mondiale à lutter contre le dérèglement climatique et pour protéger le vivant, alors que la France déploie une stratégie nationale de réduction de ses émissions carbone à horizon 2030, chacun.e à son échelle peut **lutter contre le dérèglement climatique et la perte de la biodiversité.**

Il nous apparaît fondamental de **revenir sur les engagements de l'équipe municipale à ce sujet et vous présenter nos premières actions.** À Dompierre sur Yon, l'équipe municipale agit concrètement, à son niveau, pour assurer une transition écologique et durable. Et au-delà, développer un cadre de vie agréable pour toutes et tous. Manger, se déplacer, habiter, travailler... Tous les aspects de notre quotidien sont concernés.

Concrètement, comment cela se traduit-il en actes ? Par exemple, depuis de mois de novembre, **nos enfants jouent dans la cour d'école maternelle Pierre Menanteau complètement rénovée, et végétalisée.** Les travaux tant attendus ont permis de réinventer l'espace, désormais plus écologique.

Autre engagement très concret, **une alimentation de qualité au restaurant scolaire, bio et labellisée, locale et de saison pour l'ensemble des élèves Dompierrois.** Sensibiliser la nouvelle génération aux enjeux climatiques et leur proposer un cadre aussi vert que ludique, c'est bien préparer l'avenir. On pourrait citer aussi les **600kg de légumes de saison récoltés par les bénévoles**

du jardin communal solidaire et distribués aux familles dompieroises qui rencontrent des difficultés. A une autre échelle de taille et de temps, le quartier des Feuilles Vertes, qui accueillera de nouvelles familles dompieroises dès 2022, répond à la fois à la pression immobilière et aux exigences environnementales indispensables.

Nous sommes d'autant plus engagé.e.s que nous connaissons la valeur du patrimoine vert qui nous entoure, et dont il faut prendre soin. Les vallées de l'Yon et de la Margerie, les étangs de Malvoisine et de Moulin Papon, les 190km de sentiers de randonnée, le bois des Gâts, les 2684ha de terres agricoles : nous sommes entouré.es de précieux espaces dont il nous faut préserver l'héritage. **Protéger ces ressources, c'est aussi en transmettre la valeur aux générations qui se succèdent.**

Alors que la conférence des Nations Unies sur le climat, la COP26, vient de s'achever à Glasgow, il nous semblait essentiel d'affirmer ceci : en matière de transition écologique et durable, les communes peuvent agir. Parce qu'elles sont en lien direct avec leurs habitant.es et avec le territoire, parce qu'elles peuvent mettre en place des actions concrètes et efficaces comme vous allez le découvrir dans les pages qui suivent. Ce qui compte avant tout pour changer la donne, c'est la volonté politique. Nous l'avons. **Et croyez bien que nous sommes au travail, et que nous sommes déterminé.e.s à l'idée de remplir notre mission pour la préservation du bien commun.**

Bonne lecture

François GILET

Maire de Dompierre-sur-Yon
Président du Centre Communal
d'Action Sociale

Cécile DREURE

1^{ère} Adjointe au Maire
Conseillère régionale
des Pays de la Loire





Membres du Conseil de Transition Écologique : Stéphanie Arnoux-Perrotin, Charles Barreau, Bruno Berger, Éric Bourdet, Christine Caillon, Bernard Douillard, Françoise Fenaille, Lucie Forti, Claude Guillet, Luc Massiot, Christian Noël, Mathieu Pilard, Gildas Toublanc

Installation du Conseil de Transition Écologique Dompierrois

13 habitant.es, responsables associatifs ou professionnels, s'engagent aux côtés des élu.e.s pour agir en faveur de la transition écologique à Dompierre-sur-Yon

Cette instance consultative est chargée en amont de s'assurer de l'adéquation des projets municipaux avec les enjeux sociaux, économiques et climatiques. Il est composé de 13 membres répartis en deux collèges :

7 habitantes et habitants volontaires, 6 responsables associatifs ou professionnels du domaine de l'environnement, de la transition écologique et de l'agriculture.

Les membres du Conseil de transition écologique travailleront sur des projets municipaux, d'intérêt général, **autour de trois grands axes :**

- L'élaboration et la mise en œuvre d'aménagement urbain, par exemple, des recommandations au sujet de la rénovation de l'école élémentaire Pierre Menanteau.
- La planification urbaine, notamment dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme
- La mise en œuvre d'un outil de diagnostic pour accompagner la collectivité dans la prise en compte des enjeux sociaux, écologiques et climatiques.

Cette instance est coprésidée par un représentant des deux collèges et Cécile Dreure, 1^{ère} Adjointe au Maire en charge de l'environnement, transition écologique, résilience du territoire, aménagement et économie.

Dompierrre-sur-Yon engagée dans la transition écologique dès 2021

Vous trouverez ci-après quelques exemples d'actions mises en œuvre en 2021.



-25%

-25% de CO₂, c'est la consommation carbone économisée au sein de l'éco-quartier Les Feuilles Vertes grâce à son aménagement écologique dont la commercialisation des terrains a débuté en juin 2021.



12

12 logements et 1 cellule commerciale en renouvellement urbain à l'arrière de la Place du Prieuré, c'est autant de terres agricoles préservées. Convention entre l'Etat et Dompierrre-sur-Yon, signée le 23 août 2021.



14

14 rues aménagées, entre octobre et novembre 2021, avec des voies cyclables sur chaussée pour permettre les liaisons inter-quartiers en vélo, soit 8km.



27%

27%, c'est la surface de la cour d'école maternelle Pierre Menanteau qui est désormais végétalisée, contre 5% précédemment. Travaux réalisés entre août et novembre 2021.



50

50 naissances / 50 arbres plantés, vallée de Margerie, en janvier 2022, pour toutes les naissances dompierroises de 2020 et 2021.



4

4 tonnes de déchets fermenticides déposés par la restauration scolaire de l'école Pierre Menanteau et l'Ehpad La Bienvenue, au site de compostage «Daniel Roux».



50

50 procès-verbaux dressés pour dépôt sauvages de déchets.

Dompierre-sur-Yon, engagée pour une alimentation de qualité

BIO ET LOCAUX : DE BONNS PRODUITS POUR LES PETITS !

Bien manger, local, bio, labellisé de saison, c'est se faire du bien tout en respectant son environnement. Et **c'est comme tout, ça s'apprend !** C'est la raison pour laquelle, outre proposer de plus en plus de produits bio, labellisés, et en circuits courts, la restauration scolaire doit être **un lieu de transmission pédagogique et de prévention**. Où l'on apprend l'importance des saisons pour comprendre pourquoi on ne mange pas de tomates en hiver, mais aussi à lutter contre le gaspillage alimentaire. Les enfants pèsent les déchets, et le fait d'en avoir le moins possible est valorisé. Et parce que les circuits courts, ça vaut aussi pour ce que l'on jette, **les restes alimentaires vont rejoindre le site de compostage** « Daniel Roux » de la commune.



LA SOLIDARITÉ JUSQUE DANS L'ASSIETTE

C'est ce qu'on appelle une belle récolte ! **Près de 600 kilos de légumes ont pu être ramassés dans le jardin communal solidaire à côté du complexe sportif de la Braconnière**, entre les mois de mai et août. Tomates, courgettes, concombres, et bientôt patates douces, oignons, radis noir ou épinards... Autant de bons légumes de saison, cultivés avec soin par les bénévoles et l'agent communal référent, au profit de la distribution alimentaire de Dompierre. Une ruche a également été installée par un Dompierrois, Franck Divet, pour faciliter le travail de pollinisation des abeilles. Merci à tous les bénévoles qui ont participé à la récolte !

Tribune

En Avant Dompierre !

La loi « climat et résilience » du 24 août 2021 traduit une partie des 146 propositions de la convention citoyenne pour lutter contre le dérèglement climatique et vise à renforcer la résilience face aux effets de ce dérèglement. Une mesure clé impacte l'urbanisation des collectivités territoriales : la division par deux du rythme d'artificialisation des sols. Ainsi, le rythme d'artificialisation devra être divisé par deux d'ici 2030 et la zéro artificialisation nette devra être atteint d'ici 2050. C'est en ce sens, que nous construisons la troisième étape de l'histoire urbaine de Dompierre-sur-Yon. Pour illustrer notre volonté et notre vision, l'exemple des friches urbaines et celle du secteur de l'arrière de la place du Prieuré est assez caractéristique. En effet, les friches urbaines, permettent de répondre aux objectifs de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation des centres et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Elles représentent en effet un gisement foncier dont la mobilisation et la valorisation doivent être préférées à l'artificialisation d'espaces naturels pour développer de nouveaux projets. A Dompierre-sur-Yon, le secteur à l'arrière de la place du Prieuré, l'arrière de l'EHPAD et le secteur Art Solo, représentent 8000m² de friches existantes dont une grande partie a déjà été acquises. L'équipe municipale est non seulement consciente, mais volontaire et active sur ce sujet majeur. En témoigne d'ailleurs, l'engagement fort pris dans le projet municipal qui s'intitule « Répondre aux besoins de logements tout en préservant notre espace agricole ». Les dompierreuses et dompierrois vivent et mesurent la tension du marché de l'immobilier et cette tension ne pourra se résoudre que par un rééquilibrage entre le parc de propriétés et le parc locatif. En ce qui concerne le parc locatif, Dompierre-sur-Yon poursuit activement dans le cadre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain et du Plan Local de l'Habitat de la Roche agglomération les objectifs fixés en matière de production de logements sociaux. Les 7 logements à la sortie du Bois Noir ont été livrés le 30 septembre, les 14 logements de la résidence du Moulinet vont prochainement être habités, et au début 2022 démarreront les démolitions du secteur du Prieuré pour la construction de 12 logements et la construction de 8 nouveaux logements rue du Bois Noir commencera fin 2022 et permettra de répondre aux besoins de logements pour tous.

Le groupe – En Avant Dompierre !

Tribune

Dompierre Avenir 2020

Lors du conseil municipal du 8 Juillet dernier, Mr Le Maire et sa première adjointe se félicitaient « que les dossiers avancent bien » avant de nous annoncer dans la foulée que l'ouverture de la résidence du Moulinet serait retardée de 6 mois supplémentaires. Nous sommes intervenus pour noter la « discordance » entre le discours du Maire et la réalité des faits. Pour toute réponse, Mr la Maire s'est fendu d'un bon mot, jugeant que nous ne voyions que la bouteille à moitié vide, alors que lui la voyait à moitié pleine. Les Dompierrois, et notamment ceux qui attendent un logement depuis des mois voire des années, apprécieront à sa juste valeur, « le bon mot » de Monsieur Le Maire. Autre exemple de « discordance » entre le discours majoritaire et la réalité : le budget 2021, qualifié d'ambitieux alors que les investissements sont en baisse de 55% se limitant à une végétalisation de la cour d'école maternelle (en attendant le bétonnage de l'espace vert de La Margerie 100m plus loin) et à quelques bandes de peinture sur la chaussée faisant office de liaisons douces. Enfin, dernier exemple de discordance entre les promesses et les actes : les impôts. Mr Le Maire avait promis (page 9 du programme) une « stabilité de l'impôt », promesse qu'il a oubliée dès son premier budget en augmentant la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 23%, ce qui représente 5 points d'augmentation par rapport à 21.61 en 2020. Et comme si cela ne suffisait pas, lors du conseil municipal du 14 Septembre dernier, la majorité municipale a adopté une délibération limitant l'exonération temporaire de taxe foncière dont bénéficient les constructions nouvelles non financées par des prêts aidés. Nous avons évidemment voté contre cette délibération purement idéologique qui pénalise la majorité des accédants à la propriété, au prétexte de vouloir favoriser les accédants à bas revenus, ce qui n'est pas le cas. Peut-être là encore avons-nous vu la bouteille à moitié vide ? Les Dompierrois jugeront.

Le groupe – Dompierre Avenir 2020

**Chaque trimestre, majorité et opposition
disposent de 2500 signes pour s'exprimer.**



Jennie Landriau, Conseillère municipale déléguée

Faire une place aux vélos

Le point avec Jennie Landriau, Conseillère municipale déléguée aux mobilités

PENDANT LES VACANCES DE LA TOUSSAINT, DES CHAUSSÉES À VOIES CENTRALES BANALISÉES ONT ÉTÉ TRACÉES DANS LES QUARTIERS. POUVEZ-VOUS NOUS EN DIRE PLUS ?

C'est d'abord, la mise en œuvre d'un engagement municipal en format test. Parmi les enjeux de la transition écologique et durable, il y a celui de faire évoluer progressivement les comportements en matière de mobilités pour les courtes distances, c'est la feuille de route que m'ont confiés M. le Maire et M^{me} la 1^{ère} Adjointe. C'est un signal fort envoyé aux Dompierroises et Dompierrois qui ont ainsi la possibilité d'utiliser davantage le vélo au quotidien ou en mode loisirs, et qui pourront désormais le faire de façon plus sécurisée qu'auparavant. De leur côté, les automobilistes vont adapter leur comportement, ralentir et cohabiter avec les cyclistes, ce qui va participer à faire évoluer les habitudes. C'est un premier pas de la mandature pour la promotion des déplacements bas carbone. Nous ferons le point quartier par quartier lors des réunions de proximité qui commencent en décembre.

LES CHAUSSÉES À VOIES CENTRALES BANALISÉES SONT-ELLES UN PREMIER PAS VERS D'AUTRES ACTIONS EN LA MATIÈRE ?

Oui, c'est une première étape d'aménagements qui ont pu être rapidement réalisés. L'équipe municipale a d'autres engagements à mettre en œuvre, notamment pour faciliter les déplacements entre le centre et les villages où vivent 40% des Dompierroises et Dompierrois. Les réalisations des liaisons douces vers La Vergne/Les Rochettes, vers la Garlière, vers le complexe sportif de la braconnière, entre la Raffinière et Boulogne ainsi que la reprise du cheminement doux traversant la Frelandière se feront progressivement dans ce mandat, d'ici à 2026, en dialogue avec les habitants concernés. Les aménagements visant un partage de la chaussée entre vélos et voitures permettent d'observer un ralentissement de la vitesse des automobilistes : la sécurité de déplacement sera donc impactée grâce à la place plus importante donnée au vélo. Et puis faire du vélo dans des conditions rassurantes répond à un enjeu de santé publique important, qui se doit d'être accessible à toutes et tous, et à tous les âges.